



Publication du bureau de gestion des carrières des notaires

Le décret 2020-931 du 29 juillet 2020 délègue au Conseil supérieur du notariat la responsabilité de la publicité de certains événements concernant la carrière des notaires.

Publicité de reprise d'activité d'un notaire salarié

Le 23 novembre 2021

Numéro de parution : RA000313

Numéro de dossier : CSN/NS/RA/481

Par suite de la déclaration faite sur le site OPM de la chancellerie le 21 septembre 2021, et en l'absence d'opposition du ministère de la justice, M. BROUCA (Stéphane, Patrick, Jean), anciennement notaire salarié au sein de l'office de notaire dont est titulaire la SELARL «OFFICE NOTARIAL DE FLOIRAC» à la résidence de Floirac (Gironde), a repris ses fonctions de notaire salarié, en date du 15 novembre 2021, au sein de l'office de notaire dont est titulaire la SELAS «Jean-René LATOUR et Benoît PELISSON, notaires associés» à la résidence de Périgueux (Dordogne). Prestation de serment requise.

Notaire concerné : M. BROUCA (Stéphane, Patrick, Jean)

Voir la publicité sur www.notaires.fr

[Reprise d'activité notaire salarié | Notaires de France \(www.notaires.fr\)](http://www.notaires.fr)